



Appel à candidature pour un contrat doctoral Thèse en Sciences de gestion

Titre de la thèse : « **Participation des salariés, gouvernance d'entreprise et création de valeur** »

Directeur de recherche : Thierry POULAIN-REHM, Professeur des Universités

Lieu de la thèse : IAE La Rochelle

Laboratoire : CEREGE LR-MOS

Ecole doctorale Sociétés et Organisations

Caractéristiques du contrat doctoral :

- durée : 3 ans (sous réserve de la réinscription en thèse chaque année) ;
- début du contrat : 1^{er} septembre 2015 ;
- rémunération mensuelle brute : 1684 €.

Candidats visés : master recherche en sciences de gestion ou à dominante recherche.

Les candidats doivent adresser par courriel à Thierry Poulain-Rehm (thierry.poulain-rehm@univ-lr.fr) un Curriculum vitae détaillé, ainsi qu'une lettre de motivation, au plus tard le 15 mai 2015. Après examen des dossiers, les candidats pré-sélectionnés seront auditionnés à la fin du mois de mai 2015.

Présentation du sujet

Les réflexions actuelles conduisent à reconsidérer le rôle des salariés dans la recherche de compétitivité et le processus de création de valeur des entreprises, en suggérant une vision intégrée de la gouvernance permettant d'appréhender ses dimensions économiques, comportementales, humaines et organisationnelles. Dans cette perspective, une réflexion articulant participation des salariés, gouvernance d'entreprise (définie comme le système de direction et de contrôle des entreprises), et création de valeur revêt un intérêt particulier.

Le sujet proposé a pour ambition de déterminer si la combinaison simultanée et cohérente, en vertu d'une hypothèse de synergie positive, des différents modes de participation des salariés (participation aux résultats, participation au capital, participation aux instances de gouvernance) ne permettrait pas de maximiser la valeur globale de l'entreprise. Ainsi, les politiques de participation des salariés à la vie de

l'entreprise pourraient-elles être, par l'alignement des intérêts des actionnaires, des dirigeants et des salariés, à l'origine d'un cercle vertueux managérial ?

Sur le plan théorique, la mobilisation simultanée de différents cadres conceptuels sera nécessaire pour comprendre les effets, les complémentarités et les synergies, des différents dispositifs de participation. Les modèles de gouvernance fondés sur une approche contractuelle des relations au sein de l'entreprise attribuent un rôle déterminant aux incitations financières pour résoudre les divergences d'intérêt entre parties prenantes. Les approches partenariales devront être mobilisées de manière complémentaire. La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise implique que les activités de création et de redistribution des rentes s'effectuent au bénéfice de l'ensemble des partenaires de la firme, afin d'éviter la spoliation de l'un d'entre eux, voire même l'éclatement de leur coalition.

La recherche doctorale a vocation à être envisagée dans une perspective comparative internationale. Cette perspective devrait permettre d'identifier certaines convergences ou divergences propres aux économies nationales afin de mieux délimiter les leviers de performance des dispositifs participatifs, en particulier les logiques managériales induites ou nécessitées par les démarches participatives, en termes notamment d'information et de consultation des salariés.

La thèse, qui pourra mobiliser des méthodologies à la fois quantitatives et qualitatives, devra se traduire par des conclusions de portée managériale : comment mieux articuler les dispositifs participatifs afin de maximiser les synergies ? Comment optimiser la mise en œuvre des dispositifs de participation et d'intéressement, et sur quels critères de performance les fonder ? Quelles conditions réunir pour que les dispositifs d'actionnariat salarié produisent leur plein effet ? La présence d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration et leur participation aux instances de gouvernance sont-elles de nature à améliorer la gouvernance de l'entreprise ? Dans quelle mesure l'association aux décisions est-elle souhaitable et sous quelles conditions ?